



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

Présidente : E. HUOT-MARCHAND

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents :

E. HUOT-MARCHAND, E. GUYOT, M. TAGHIAN, C. MOUNOLOU, W. GORSKI, B. LLORET, C. LEREBOUR, E. WERFELI, M. GIRARD, S. PIALAT, P. Y. NIZOU, A. BEAUFILS, D. CLAERHOUT.

Absents excusés :

N. SEGUNDO pouvoir à E. HUOT-MARCHAND
E. BUSSIERE pouvoir à W. GORSKI

La séance est ouverte à 20h45.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de confier la gestion du service public d'eau potable à la Société SUEZ aux conditions du contrat joint à la délibération ;

APPROUVE le projet de contrat et son économie générale et les tarifs afférents ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ce contrat de Délégation de Service Public et ses différentes annexes (le règlement de service, l'inventaire des biens, le règlement du service, le bordereau des prix, le plan de renouvellement, le compte prévisionnel d'exploitation, les attestations d'assurance, le mémoire technique, etc...), pour une durée de 8 ans, courant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2030 inclus.

DECIDE d'ouvrir à compter du 1^{er} mars 2022 un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget Chapitre 12.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 13 voix pour,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2022 pour une opération d'installation photovoltaïque sur le toit de l'école Jean Bertin au taux maximum (50 % pour un montant de 54 000 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACTE de la tenue du débat portant sur les garanties accordées aux agents de la collectivité en matière de protection sociale complémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 25.

Madame le Maire,
Edwige HUOT-MARCHAND

